



A retenir

Fin du timbre fiscal à compter du 1er juillet 2025. Paie directement par carte bancaire ou en espèces.

Plus besoin de venir le jeudi matin. Tu fais ton inscription en ligne, quand tu veux sur teleservices-dittt.gouv.nc

Plus de dossier papier. Il est remplacé par une fiche de suivi..

Ta fiche de suivi est envoyée par mail à l'adresse donnée lors de ton inscription.

Tu recevras le résultat de ton épreuve par mail, sous 24h.

Plus d'infos sur:
dittt.gouv.nc:
teleservices-dittt.gouv.nc

Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres

1 bis, rue Edouard UNGER - 1ère Vallée-du-tir
B.P. M2 - 98 849 Nouméa Cédex

Le bureau des examens de permis de conduire est ouvert de 8h00 à 11h30 puis de 12h30 à 15h00

Tu veux passer ton code en candidat libre ?

C'est possible en quelques étapes simples !

Contacte-nous

dittt.examinateur@gouv.nc



ETAPE 1

Prépare ton dossier

1

Pour constituer ton dossier, retire le formulaire d'inscription à la DITTT ou télécharge-le sur dittt.gouv.nc.

Remplis-le avec soin et pense à indiquer **ton adresse mail**.

2

Joins les justificatifs selon ta situation.



Bonne nouvelle !

Si tu es inscrit(e) dans une auto-école, c'est encore plus simple. C'est elle qui te proposera une date d'examen.

ETAPE 2

Les différentes inscriptions

3

Rends-toi à la DITTT pour faire **enregistrer ta demande** par un agent. Ta fiche de suivi te sera envoyée par mail : elle remplace le dossier papier.

ATTENTION: le timbre fiscal n'est plus accepté à la DITTT. Viens avec une carte bancaire ou de l'espèce.

4

Prépare-toi à l'épreuve avec les moyens de ton choix. Le livret du code est en vente dans les librairies.

5

Pour t'inscrire à une épreuve de code en tant que **candidat libre**, plus besoin de te déplacer le jeudi matin.

Inscrис-toi quand tu veux, directement en ligne sur :



teleservices-dittt.gouv.nc

ATTENTION

Si tu as déjà un dossier enregistré, celui-ci est toujours valide.

ETAPE 3

L'examen

Le jour de l'examen

Viens avec :

- ta fiche de suivi,
- ta pièce d'identité valide
- et ton permis de conduire si tu en possèdes un.

7

En cas d'absence ou d'échec à l'examen, recharge tes droits à l'examen en ligne sur teleservices-dittt.gouv.nc muni d'une carte bancaire ou au guichet de la DITTT (espèces et carte bancaire acceptées).

En cas de réussite, présente ta fiche de suivi à l'auto-école de ton choix afin de poursuivre ton apprentissage.

